

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06840 Numéro SIREN : 823 750 625 Nom ou dénomination : 2SBET

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/011729

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/011729**
n°de gestion : **2016B06840**
n°SIREN : **823 750 625 RCS Lyon**

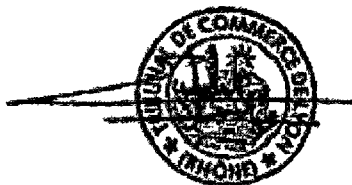
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2SBET - Société par actions simplifiée
63 rue de la Garenne Parc du Chater - Bâtiment B 69340 Francheville -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5238588

1789

① **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2018

Designation de l'entité : SAS 2SBET		63 rue de la Garenne		Néant ☐	
Adresse de l'entité : Parc du Châter		69340 FRANCHEVILLE			
Numéro SIRET : 8 2 3 7 5 0 6 2 5 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12		Durée de l'exercice précédent : 11			
				Exercice N clos le 30092018	Exercice N-1 clos le 30092017
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	1 363	10 560
		072	074	666	120
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	102 512	48 198
	Charges constatées d'avance *	092	094	828	828
	Total II	096	098	105 368	59 706
	Total général (I + II)	110	112	105 368	59 706
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	800		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	13 455		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	42 943	28 541	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	65 198	36 541	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 305	2 401	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N.)	169	3 131	20 764	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	40 170	23 165		
Total général (I + II + III)			180	105 368	59 706
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Gpié Certifié conforme à l'original

Formulaire simplifié - Annexe 3 à l'annexe 1 Annexe 3 à l'annexe 1 des modes		Designation de l'entreprise: S.A.S 2SBET		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N° 30092018	Exercice N° 30092017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			217	218	87 875 51 546
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	1 1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	87 876 51 547
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 456 7 347
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	483	244	921 122
	Rémunérations du personnel *			250	15 000 7 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	4 736 3 500
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour im plantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	3
Total des charges d'exploitation (II)				264	35 116 17 969
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	52 760 33 578
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	9 817 5 037
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	42 943 28 541
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	42 943 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	9 817
	Divers * dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de loyers d'usage			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Zone franche urbaine 44 - zones A et 44 - zones A1	987		127	
	Jeune entreprise innovante 44 - zones A1	989		138	
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies D)	991			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	52 760 354
Déficits	Déficits antérieurs reportés en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables *				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	52 760 372

Charges à payer

		30/09/2018
Total des Charges à payer		20 822
Dettes fiscales et sociales		20 822
PRIMES A PAYER	15 000	
OS CHARGES A PAYER	5 379	
TAXES A PAYER	443	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			828
Assurances		828	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			828

Mission de présentations des comptes

Copie certifiée conforme
à l'original

2SBET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 63 rue de la Garenne – Parc du Chater
69340 FRANCHEVILLE

823 750 625 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il convient, tout d'abord, de préciser que l'exercice clos le 30 septembre 2018 est notre deuxième exercice.

Notre chiffre d'affaires de cet exercice s'est élevé à la somme de 87 875 euros.

Notre Valeur Ajoutée a été de 73 419 euros.

Finalement notre résultat net est ressorti avec un bénéfice comptable de 42 943,24 euros.

Perspectives d'avenir

Concernant l'exercice en cours, nous nous efforçons de développer notre chiffre d'affaires tout en suivant avec attention l'évolution de nos charges.

Activités en matière de recherche et développement

Les dépenses liées à notre activité en matière de recherche et de développement telles que figurant dans nos comptes sociaux, sont conformes à nos différents prévisionnels.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 87 875 euros contre un chiffre d'affaires de 51 546 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 15 000 euros.

Le montant des charges sociales s'est élevé à 4 736 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé ont atteint au total 35 116 euros pour un total de 17 969 euros pour l'exercice précédent.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 42 943 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 42 943,24 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - Réserve facultative | 14 372,24 euros |
| - Distributions de dividendes | 28 571,00 euros |

Dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Montant
30/09/2017	14 286€

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune participation.

Dépenses non admises par l'administration fiscale (article 39-4 du CGI)

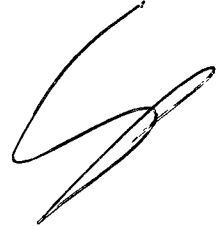
En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises par l'administration fiscale telles que définies par l'article 39-4 du même code.

-oOo-

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

2SBET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 63 rue de la Garenne – Parc du Châter
69340 FRANCHEVILLE

823 750 625 RCS LYON

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la Société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

- Monsieur Philippe SEUZARET, Président, a perçu la somme de 15 000,00 euros à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président



2SBET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 63 rue de la garenne – Parc du Chater
69340 FRANCHEVILLE

823 750 625 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le vingt six février, à dix-neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur SEUZARET Philippe préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 800 actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus à la Présidence,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,

- Dépenses non déductibles du résultat fiscal,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Poursuite d'activité

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice comptable, s'élevant à 42 943,24 euros de la manière suivante :

- Réserve facultative	14 372,24 euros
- Dividendes	28 571,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations intervenues entre la Société et ses associés ou mandataires telles qu'elles résultent du rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'étant abstenus pour l'approbation de cette résolution et leurs parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

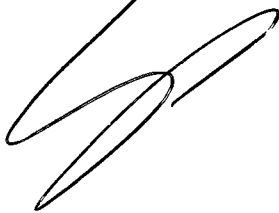
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président Associés
Philippe SEUZARET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Christophe SEUZARET

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a large, sweeping loop.